

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Coopérative de Rogersville Ltee	Numéro de permis 2019460	Date d'inspection Le 28 juin 2024
Nom de l'établissement Garderie Coopérative de Rogersville II		Numéro de téléphone (506) 625-0733
Adresse Unité 2 50 rue De L'École Rogersville NB E4Y 1V7		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Venessa Sullivan		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire; Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	11(a)	28 juin 2024	28 juin 2024
31(4) L'exploitant veille à ce que l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé : a) soit pourvue d'une zone ombragée représentant au moins 10 % de sa superficie. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	31(4)(a)	28 juin 2024	28 juin 2024

Commentaires généraux
Suivi d'inspection fait par courriel. Une copie des certificats de premiers soins des 4 éducatrices ainsi qu'une photo des nouvelles installations pour l'ombrage dans le parc extérieur ont été envoyées. Les lacunes sont maintenant conformes. L'établissement rencontre les exigences de la loi et les services à la petite enfance. Lorsque l'approbation du prévôt sera reçue, le permis sera recommandé pour une autre année.

original signé par
Venessa Sullivan

28 juin 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date